



Restructuration possible mais la banque n'est pas patiente

Par **isea_old**, le **08/08/2007** à **16:35**

Bonjour,

Je suis gérante d'une SARL dans le transport en messagerie. Il y a quelques mois mon chauffeur (le seul) a accidenté un véhicule à son tort qui appartenait à ma société donc au frais de l'entreprise.

J'ai du prendre une location de plus (du coup 2 camion en location) puisque le camion que j'avais commandé pour ne plus devoir louer n'arrivait pas (voir mon courrier "retard de livraison" dans "droit à la consommation").

Le camion tant attendu a fini par arriver mais pendant ce temps j'ai dépassé le découvert autorisé. Etant sous traitement je reçois le virement de mes prestations automatiquement tous les 30 jours fin de mois.

Tout va remonter petit à petit mais la banque ne veut pas suivre alors que début septembre mon comptable me fait mon bilan annuel de début juillet 2006 à début juillet 2007 (qu'il n'a pas voulu me faire en urgence vacances oblige).

Que dois je faire? Est ce que la banque a le droit d'être aussi impatiente cela ne fait que 2 mois que je dépasse le découvert autorisé (de l'exceptionnelle somme de 1500€). Dois je fermer mais je risque beaucoup de frais?!!

En vous remerciant,